



**AVIS DE COURSE
18 HEURES D'ARCACHON
4 ET 5 JUILLET 2026
ARCACHON
CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
5A**

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

Chaque chef de bord devra signer une déclaration sur l'honneur attestant qu'il a pris connaissance du RIPAM et qu'il a pris les dispositions pour s'assurer de la présence des feux réglementaires et de leur fonctionnement. En cas d'infraction sur ce point, le comité de course pourra porter réclamation ou faire rentrer le bateau au port.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux habitables monocoques ou multicoques équipés d'une cabine fixe, solidaire de la coque et fermée.
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

4.2 L'équipage de chaque bateau doit être composé au minimum de deux personnes.

4.3 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve : côtière-moins de 6 milles

4.4 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.5 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne (inscription et règlement), pour l'épreuve choisie en suivant les liens suivants :

- pour les 18 heures :

<https://tinyurl.com/18HARCACHON2026>

- pour l'option arrêt à minuit :

<https://tinyurl.com/18HArretMinuit2026>

Date limite d'inscription du bateau, le dimanche 28 juin à 23h59.

Compte tenu de l'utilisation de balises pour chaque bateau et du nombre limité de balises, **il n'y aura aucune inscription possible après cette date.** Vous devez compléter soigneusement l'inscription en ligne (nombre de personnes à bord, nombre de repas souhaités, etc.). Les modifications d'équipage ou ajout d'équipiers seront possibles jusqu'au jeudi 2 juillet à 23h 59 en envoyant un mail avec les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) à nadine.limouzin@gmail.com

Vous devrez (vous ou un membre de l'équipage) vous présenter au CVA le 4 juillet entre 8h et 12h pour récupérer le matériel (balises/tracker, cagnard, flamme)

- 4.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent :
- être à jour de leur licence annuelle pratiquant ou compétition FFV 2026, ou avoir souscrit une licence journée
 - présenter une autorisation parentale pour les mineurs
 - présenter si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

| | LONGUEUR | Montant jusqu'au 21 juin | Montant du 22 au 28 juin |
|---|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| Bateaux présents dans la table OSIRIS | Moins de 6m | 67 € | 115 € |
| | De 6m à moins de 7m | 77 € | 125 € |
| | De 7m à moins de 9m | 92 € | 140 € |
| | 9m et plus | 110 € | 160 € |
| Bateaux absents de la table OSIRIS (prototypes, voile traditionnelle) | moins de 9m | 77€ | 125 € |
| | 9m et plus | 110 € | 160€ |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| Déjeuner des Equipages | Equipage- nombre à indiquer lors de l'inscription en ligne | gratuit |
| Déjeuner des Equipages | Accompagnant - nombre à indiquer lors de l'inscription en ligne | 25 € |

Les bateaux présents dans la table OSIRIS mais sans certificat OSIRIS valable seront classés en « bis » et ne pourront prétendre à une quelconque récompense.

Les « classe libre temps réel » sont les bateaux non référencés dans la table OSIRIS

Pour savoir si votre bateau est inscrit dans la table OSIRIS, il est possible de se reporter à la table :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

8. PROGRAMME

8.1 Récupération du matériel nécessaire pour la course (y compris les balises):

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
| 4 juillet | 8 H 00 | 12 H 00 |

Compte tenu de la mise en place du tracking, le respect de l'horaire 12 00 est impératif.

8.2 Jauge et contrôles :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
| 4 juillet | 08 H 00 | 24 H 00 |
| 5 juillet | 00 H 00 | 13 H 00 |

8.3 Jours de course

| Date | | |
|-----------|--|---|
| 4 juillet | Signal d'avertissement | 14 H 55 |
| 5 juillet | Distribution croissants | A partir de 06h30 |
| 5 juillet | Fin de la course | 09H 00 |
| 5 juillet | Retour des balises, des feuilles de course et des cagnards | De 09H 00 à 11H 00 Au-delà de 11H00, le concurrent sera déclaré DNF et la balise sera facturée 200 € |
| 5 juillet | Apéritif et déjeuner sous la halle aux pêcheurs | A partir de 12 H 00 |
| 5 juillet | Proclamation des résultats | A partir de 14H00 |

OPTION ARRET À MINUIT

Cette option doit être choisie à l'inscription.

| Date | | |
|-----------|--|---|
| 4 juillet | Signal d'avertissement | 14 H 55 |
| 5 juillet | Fin de la course | 24 H 00 |
| 5 juillet | Remise des balises, des feuilles de course et des cagnards | De 00 H 00 à 02 H 00 Au-delà de 02H00, le concurrent sera déclaré DNF et la balise lui sera facturée 200 € |
| 5 juillet | Apéro et déjeuner sous la halle aux pêcheurs | A partir de 12 H 00 |
| 5 juillet | Proclamation des résultats | A partir de 14H00 |

9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter obligatoirement un certificat de jauge valide.
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

12. PARCOURS

- 12.1 Le parcours sera construit. Il sera effectué dans le sens antihoraire : CVA, BELISAIRE, MOULLEAU, THIERS.

13. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique, pénalité de deux tours.

14. CLASSEMENT

Course à durée fixe

Il sera établi :

- un classement général en distance réelle
- un classement général en distance compensée
- un classement en distance compensée pour chaque groupe 1,2 et 3
- un classement en temps réel pour les voiliers traditionnels -arrêt à minuit
- classement en distance compensée - arrêt à minuit
- un classement en temps réel pour les multicoques

Les concurrents devront installer à leur bord la balise /tracker fournie par l'organisation. Elle devra être solidement fixée à l'extérieur de la cabine.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un guidon CVA

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes bord
- Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton R, partie sud.

17. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

18. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

- **Au premier en distance compensée** : Prix ou coupe
- **Au 1^{er} en distance réelle** : La coupe BPACA
- **Au 1^{er} en distance compensée, arrêt à minuit** : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- **Au 1^{er} de chaque groupe en distance compensée, hors groupe Bis et Temps réel** : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- **Aux 2 suivants de chaque groupe en distance compensée hors groupe Bis et Temps réel** : Prix et coupes
- **Au 1^{er} voilier traditionnel -arrêt à minuit.** : La coupe du port d'Arcachon
- **Au 1^{er} bateau bois** : La Coupe Chantiers BONNIN
- **Le prix « Esprit d'équipage »** offert par la Marine Nationale

**Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits,
ayant remis leur balise, leur feuille de course et leur cagnard, et présents à la remise des prix**

- * SEJOUR TOURISTIQUE
- * LE POIDS DU SKIPPER EN VIN
- * LOTS USHIP

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisateur : **CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON**
Centre Nautique Pierre Mallet - Quai Goslar 33120 Arcachon
Tel : +33(0)5.56.83.05.92
Mail : contact@voile-arcachon.org
Web : <http://www.voile-arcachon.org>
Facebook : <https://www.facebook.com/CercleVoileArcachon>
X : <https://twitter.com/voilearcachon>

Commissaire Général : **Eric LIMOUZIN**

Président du comité de course : **Patrice GABARROU**

Président du jury : **Marc MANTOVANI**

HEURE DE LA MAREE DURANT LA COMPETITION

| | | | |
|----------------------|------------|------------|----------------|
| Samedi 4 juillet : | BM 14 H 58 | PM 20 H 38 | coefficient 71 |
| Dimanche 5 juillet : | BM 02 H 47 | PM 08 H 55 | coefficient 70 |